

# **Compte rendu de la séance du samedi 16 avril 2016**

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, PAPAIX Yvan, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents représentés : SOUQUET Pierre par DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents Excusés: MAURETTE Jean-François.

Secrétaire de séance : BONNET Marie-Anne.

## **Ordre du jour:**

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Vote du taux des taxes d'imposition 2016.
- 3/ Approbation des subventions 2016.
- 4/ Affectation des résultats.
- 5/ Examen et vote du budget principal et du budget annexe 2016.
- 6/ Projet de coopération entre la mairie d'Aulus et la mairie de Toulouse.
- 7/ Questions diverses.

### **1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2/ Vote du taux des taxes d'imposition 2016.**

Pour le budget Primitif 2016, Monsieur le Maire :

Propose de maintenir pour le calcul des taxes directes locales les taux appliqués en 2015 soit :

Taux d'imposition pour la taxe d'habitation.....	9,71 %
Taux d'imposition pour le foncier bâti.....	11,73 %
Taux d'imposition pour le foncier non bâti.....	48,21 %
Taux d'imposition pour la taxe professionnelle.....	28,29 %

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'Approuver** pour 2016 les taux d'imposition cités ci-dessus.

### **3/ Approbation des subventions 2016.**

Monsieur le maire :

Présente ci-dessous le détail des subventions pour le budget 2016 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DES CURISTES D'AULUS LES BAINS	150.00
AMICALE PERSONNEL OUST/MASSAT	600.00
AMICALE POMPIERS	100.00
ASS.LES AMIS DU FESTIVAL de THEA	250.00
Ass " Les Amis de Philippe CHARVIN"	100.00

Ass Mémoire Aulus	800.00
ASSOCIATION MUSICOLUS	500.00
COMITE DES FETES	4 000.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ERCE	450.00
DPC	14 000.00
JUDO CLUB DU HAUT SALAT	100.00
Service des Sports Mairie O.M.S.E.P	200.00
SKI CLUB DES VALLEES DE GUZET	200.00
U.S.H.S.	100.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	325.00
Resto du cœur	100.00
Association des pâtres	300.00
Association speleo du haut sabartes	150.00
Association collège de SEIX(5élèves*50)	250.00
Total	22 675.00

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** les subventions présentées ci-dessus.

#### **4/ Affectation des résultats.**

##### Budget Communal

Monsieur le Maire :

Informe le Conseil Municipal du résultat constaté au compte de gestion 2015 :

	Résultat clôture 2014	Autofinancement affecté à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 78 525.12	105 432.86	- 114 820.29	- 87 912.55
Fonctionnement	+ 105 432.86	105 432.86	+ 81 613.23	+ 81 613.23
Solde	+ 26 907.74	0	- 33 207.06	- 6 299.32

Propose l'affectation suivante des résultats :

1°) Le résultat négatif constaté cumulé de la section d'investissement est affecté au compte D001 = - 87 912.55 € de la section d'investissement du BP 2015.

2°) L'excédent constaté de la section de fonctionnement est affecté au compte de recette 1068 soit + 81.613.23 € de la section d'investissement.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la proposition d'affectation des résultats.

## Budget annexe Camping

Monsieur le Maire :

Informe le Conseil Municipal du résultat constaté au compte de gestion 2015:

	Résultat clôture 2014	Autofinancement affecté à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	+ 19 929.43	0	- 1 535.61	+ 18 393.82
Fonctionnement	+ 35 183.57		+ 4 823.77	+ 40 007.34
Solde	+ 55 113.00	0	+ 3 288.16	+ 58 401.16

Propose l'affectation suivante des résultats :

1°) L'excédent cumulé constaté de la section d'investissement est affecté au compte R001 = 18 393.82 € de la section d'investissement du BP 2015.

2°) L'excédent cumulé + 40 007.34 € constaté en 2015 de la section de fonctionnement est affecté au compte R002 Recettes de fonctionnement BP 2015 pour + 40 007.34 €.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la proposition d'affectation des résultats.

## **5/ Examen et vote du budget principal et du budget annexe 2016.**

### Budget Communal

Monsieur le Maire :

Demande à Monsieur GRANIER, Adjoint chargé des finances, de présenter le budget primitif 2016.

#### Fonctionnement

	D é p e n s e s fonctionnement	R e c e t t e s fonctionnement
Autofinancement de l'année prévu	35 000.00	
Crédits votés	289 714.00	324 714.00
Total section fonctionnement	324 714.00	324 714.00

#### Investissement

	D é p e n s e s investissement	Recettes investissement
Crédits votés	288 097.71	255 194.71
D001/R1068 investissement 2015 report déficit et son financement	87 912.55	81 613.23
Reste à réaliser de l'exercice précédent	37 217.65	41 419.97
Autofinancement 2016 affecté à l'investissement		35 000.00
Total section d'investissement	413 227.91	413 227.91

Total du budget	737 941.91	737 941 .91
-----------------	------------	-------------

Commentaires sur le fonctionnement :

L'autofinancement prévisionnel est de 35 000 €. Il permettra de couvrir 9 % les dépenses en investissement prévues.

Les dépenses prévues en 2016 sont inférieures de 4% (- 11 865 €) aux dépenses de 2015. Sont concernés les Intérêts financiers, les salaires et les charges diverses.

Recettes: elles sont prévues en baisse de 15% par rapport à 2015. Cette diminution est consécutive principalement à la baisse générale -20% des dotations DGF et Solidarité de l'Etat. En matière de fiscalité la commune n'augmente pas l'impôt pour la part communale. Les taux de 2015 sont conservés pour 2016.

Les revenus hydroélectriques que doit IGIC par convention signée en 1989 entre la commune et la société IGIC sont en baisse, suite à la décision unilatérale de la société IGIC. Ce budget 2016 prend en compte cette évolution notable.

Commentaires sur l'investissement :

Cette année les principales dépenses d'investissement envisagées concernent, la création d'un cheminement piétonnier entre les ponts des Thermes et du midi, l'éclairage public à l'entrée du village, la réfection de la salle du conseil municipal, la rénovation de la Médiathèque, la création d'un local incendie notamment.

En 2016, les ressources d'investissement prévisionnelles d'un montant de 406796.96 € se décomposent ainsi : 29% d'autofinancement, 32% en subventions à recevoir, 34 % de prêt à contracter si besoin et 5 % de remboursement de fonds de compensation de TVA.

Elles ont été affectées pour 268 228 € TTC (soit 71%) à l'investissement, pour 50 655€ (soit 16%) au remboursement en capital des emprunts.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2016.

#### Budget annexe Camping

Monsieur le Maire :

**Demande** à Monsieur GRANIER, Adjoint chargé des finances, de présenter le budget primitif annexe du camping pour 2016.

Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Excédent de l'année 2015 affecté		40 007.34
Crédits votés	124 000.00	136 600.00
Autofinancement 2015 affecté à l'investissement		
Total section fonctionnement	124 000.00	176 607.34

Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	15 000.00	9 000.00
D001/R1068 investissement 2015 report excédent		18 393.82

Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00	
Autofinancement 2016 affecté à l'investissement		
Total section d'investissement	15 000.00	27 393.82

Total du budget	139 000.00	204 001.16
-----------------	------------	------------

Commentaires sur le fonctionnement :

L'activité est soumise au régime de TVA. Le personnel prévu est payé à l'année.

Dépenses: La maîtrise des coûts reste la règle. Ces dépenses comprennent notamment la part de participation du personnel administratif et technique du budget principal communal.

Recettes: Elles sont légèrement en hausse de 5.3.% par rapport à 2015.

Commentaires sur l'investissement :

L'autofinancement des années précédentes permettra de couvrir les dépenses prévues pour 15.000 € (éclairage voirie , équipements chalets et optimisation plomberie, Centrale de lavage...).

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'adopter** le Budget Primitif Annexe du Camping 2016.

## **6/ Projet de coopération entre la mairie d'Aulus et la mairie de Toulouse.**

Monsieur le maire informe le conseil qu'une rencontre avec le maire de Toulouse aura lieu le mercredi 27 avril 2016 à la colonie. Lors de cette rencontre sera évoquée le drainage du terrain de la parcelle n° en face de la colonie en vue d'une utilisation sportive et le dossier enfance et obésité.

## **7/ Questions diverses.**

### 1/ Accrobranche.

Monsieur le maire informe le conseil que durant les vacances scolaires de pâques la commune s'occupe provisoirement de la gestion du site ACROLUS et recrute pour la gestion Romain SAVY et Julien CHIRONI les après-midi de 14h00 à 18h00.

### 2/ Compteur LINKY

Monsieur le maire informe le conseil que lors du dernier conseil communautaire, madame TEQUI a annoncé le souhait d'organiser une réunion publique au sujet des compteurs Linky au nom de la communauté des communes.

### 3/ Les thermes.

Monsieur le maire informe que les thermes ont organisé une journée portes ouvertes le 9 avril dernier pour présenter des produits de beautés à base de l'eau d'Aulus.

### 4/ Maison d'animation.

Monsieur le maire informe le conseil que le délibéré du jugement d'appel est programmé le 6 juin 2016. Une demande déclinatoire de compétence au profit du tribunal administratif doit être transmise au procureur par la préfecture.

### 5/ IGIC.

Monsieur le maire informe le conseil que la trésorerie départementale a lancé une procédure pour le montant de la dette d'IGIC (492.000€) et a saisi le juge pour prendre des mesures conservatoires.

L'audience concernant le droit d'eau aura lieu le 13 mai 2016 à 10h15.

#### 6/ Luge de Guzet.

Lors du dernier conseil communautaire Alain SERVAT annonçait : que la préfecture avait confirmé que la société Brandoer était dessaisie du 1er marché et qu'un projet de second marché avait été lancé avec la même société. Monsieur le maire informe le conseil qu'il va rédiger un texte à ce sujet.

#### 7/ Classement de la vallée d'Ars.

Monsieur Granier informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu en mairie le jeudi 14 avril en présence de monsieur LEHIMAS, représentant de la DREAL, messieurs Galin, Souquet, Maurette, Papaix, pour présenter le projet futur du classement de la vallée d'Ars. Il informe qu'une prochaine réunion devra avoir lieu cette fois ci en présence de toute l'équipe du conseil.

#### 8/ Commission travaux.

Alain DELACRUZ RUEDA fait le compte rendu de la commission travaux qui s'est réunie ce jour et précise que le plan pluriannuel d'investissement va prioriser le développement économique et touristique du village.

#### 9/ Projet éducatif avec la colonie de la ville de Toulouse.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec le responsable des animateurs de la colonie de la ville de Toulouse. Dans le cadre d'un projet éducatif la colonie souhaite entreposer des objets anciens dans le moulin afin d'agrémenter les visites. De plus la colonie propose de réhabiliter le lavoir de l'église avec mise en eau et de financer le remplacement des vitres cassées et la fermeture de la porte pour des raisons de sécurité.

#### 10/Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Monsieur le Maire :

Expose aux conseillers que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09), dans un contexte de développement durable, d'efficacité énergétique, de maîtrise des coûts et de diversification de l'aide apportée aux communes adhérentes, a proposé d'assurer, à leur place, la compétence codifiée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., relative aux Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE), de façon à organiser cette compétence à une échelle départementale.

Dans le cadre de cette compétence actée dans les statuts du SDE09, approuvés par arrêté préfectoral du 14 septembre 2015, le Syndicat a élaboré un plan départemental d'implantation de 40 bornes de recharge dans le cadre de l'appel à projet proposé et subventionné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Le SDE09 s'est regroupé avec les Syndicats d'énergies de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées Orientales, de l'Hérault, du Gard et les métropoles de Toulouse et de Montpellier afin de déployer sur cette vaste échelle territoriale 960 bornes d'ici fin 2017.

Rappelle le courrier du Président du SDE09, en date du 4 novembre 2015, l'informant que la commune était pressentie pour accueillir une borne de recharge.

Le SDE09 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et prend financièrement en charge la totalité des frais de fournitures d'installation, de supervision et de maintenance des bornes pour les communes qui reversent la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au Syndicat.

Pour les communes qui perçoivent cette taxe, seule une participation de 10% est sollicitée pour la fourniture et l'installation de bornes sur la base d'un prix unitaire estimé à 12 500€ soit 1 250€.

La commune prend en charge la consommation d'électricité des bornes et assure la gratuité pour les véhicules rechargeables sur l'ensemble des places de parking payant pendant au moins deux années.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Confirme sa volonté d'implanter une ou plusieurs bornes de recharge sur son territoire afin d'intégrer le schéma de déploiement départemental d'IRVE réalisé par le SDE09.
- Confirme la prise en charge par la commune de la consommation d'énergie électrique de chaque IRVE.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet communal intégré dans le projet de déploiement départemental porté par le SDE09,
- S'engage, sur tous les emplacements payants de stationnement gérés directement par la commune, avec ou sans dispositif de recharge, à accorder pour les véhicules rechargeables et pendant au moins deux années à compter de la date de mise en service de la première IRVE sur la commune, la gratuité du stationnement.

11/Renouvellement contrat médiathèque.

Le contrat CAE de Monsieur Pascal ANDRE se termine le 31 mai 2016, il est proposé de renouveler ce contrat pour 6 mois jusqu'au 30 novembre 2016. Proposition acceptée.

Vote à l'unanimité des membres présents.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Absent	BONNET Marie-Anne
SOUQUET Pierre Procuration à Alain DE LA CRUZ RUEDA	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan	

Compte-rendu affiché le 10 juin 2016 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.